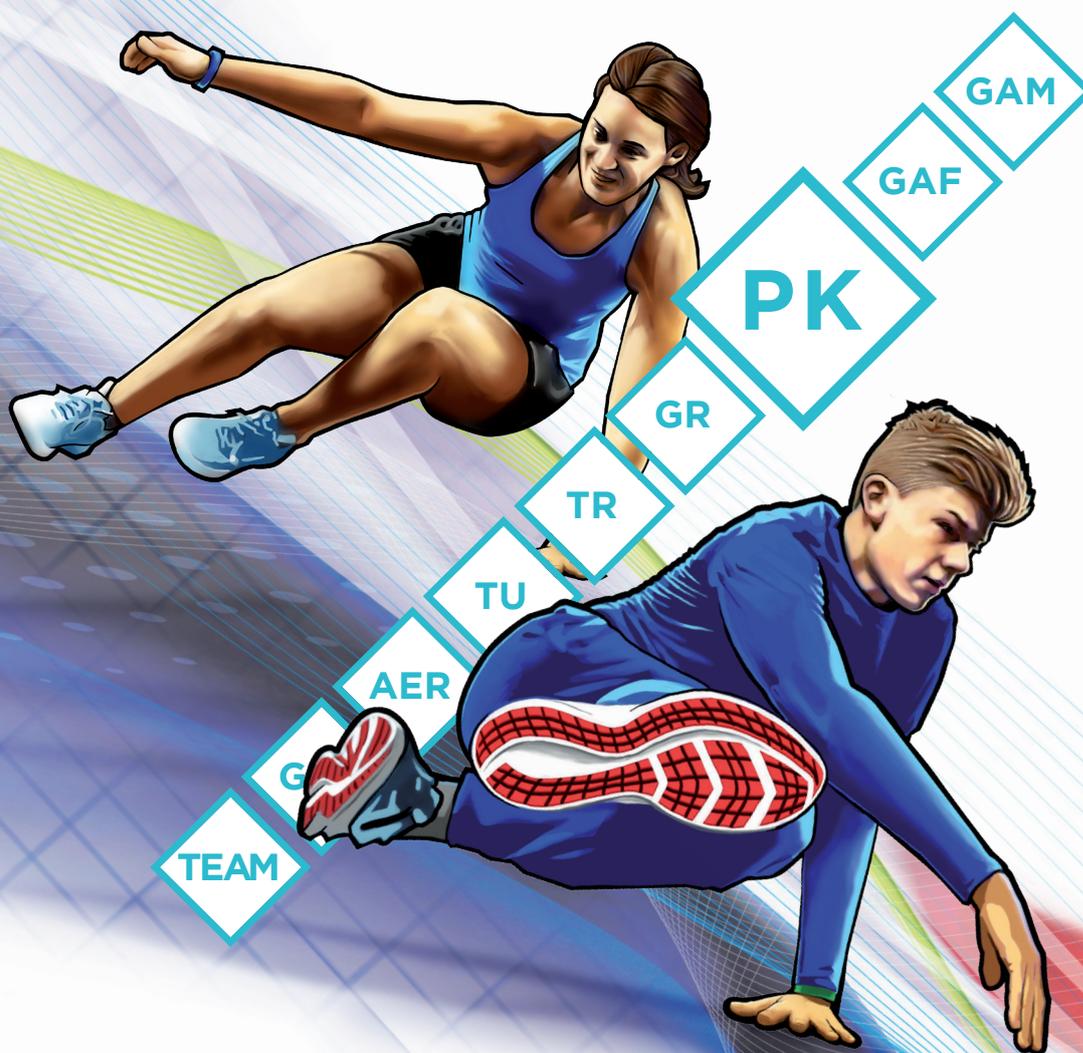


RÈGLEMENT TECHNIQUE

PARKOUR

2024-2025



ENSEMBLE,
CRÉONS LE MOUVEMENT.

Sommaire

	Pages
1. Organisation FFGym	02
LES NIVEAUX DE PRATIQUE	03
L'ORGANISATION TERRITORIALE	04
LES CIRCUITS COMPÉTITIFS TYPES	06
LES PRÉROGATIVES DE LA FFGYM ET DES TERRITOIRES	07
2. Organisation Compétitive PARKOUR	08
PRÉSENTATION	09
PROGRAMME GÉNÉRAL	09
LES ÉPREUVES	09
LES 3 FILIÈRES COMPÉTITIVES	10
TABLEAU SYNOPTIQUE	11
FÉDÉRAL	13
PERFORMANCE	15
ÉLITE	17
MATÉRIEL ET ESPACE DE COMPÉTITION	19
NOTATION - FREESTYLE	19
EXPLICATIONS JUGEMENT	23
AUTORISATION POUR LA RÉALISATION D'ACROBATIES COMPLEXES	24
CLASSEMENT - POINTS	25
DÉFINITIONS TECHNIQUES	26
3. Règlements générale	27
GÉNÉRALITÉS	28
MÉDICAL	29
PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS	30
GESTION INFORMATIQUE	31
CALENDRIER / DROITS D'ENGAGEMENT	32
AUTORITÉS DÉCISIONNELLES	33
TRACEURS ET FREERUNNEURS	34
ENTRAÎNEURS	35
JUGES	36

PRÉAMBULE

Les évènements compétitifs prévus au calendrier national 2023-2024 ont tous été réalisés et l'ensemble des acteurs concernés ont tout mis en œuvre pour en assurer la réussite : gymnastes, entraîneurs, juges, dirigeants et organisateurs.

Sur le plan de la réglementation, la saison 2024-2025 sera essentiellement marquée par la prise en compte du nouveau code de pointage dans les règlements techniques et brochures des programmes des différentes disciplines.

Mise en place en 2024, la gestion administrative des juges sera poursuivie et permet notamment :

- L'engagement des juges et la définition du responsable des Juges dans EngaGym,
- La constitution des jurys dans un nouvel outil OrdoJuge, lié à OrdoGym
- L'ajustement dans ScoreGym le jour de la compétition
- La mise en ligne du carnet de Juge sur un site internet dédié

Après leur mise en place depuis 2 saisons en GAM, GAF, GR, TR, GAC et AER, le déploiement des compétitions de proximité se poursuit en TEAMGYM. Ce nouveau format compétitif, novateur en termes de modalités d'organisation et d'évaluation, permet à un large public d'accéder à la compétition.

Nous vous invitons à lire les pages suivantes pour prendre connaissance plus en détail des nouveaux règlements techniques spécifiques à ces disciplines.

Bonne saison compétitive 2024-2025 à toutes et tous.



1.

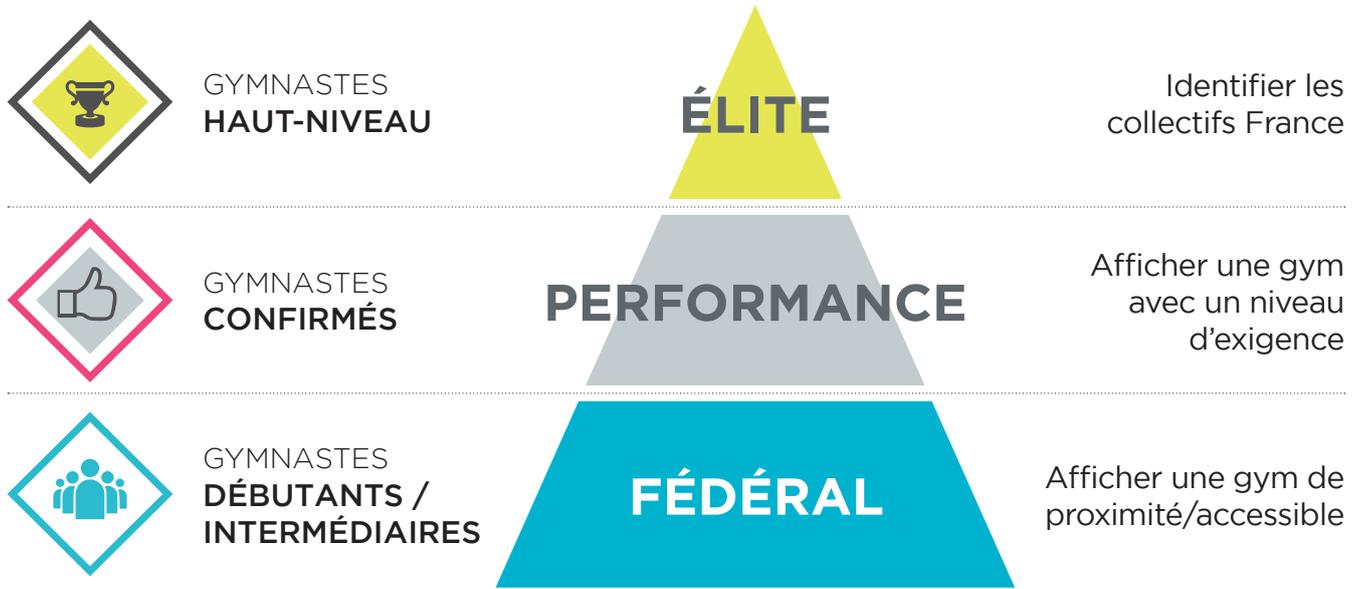
Organisation FFGym

- p03 LES NIVEAUX DE PRATIQUE
- p04 L'ORGANISATION TERRITORIALE
- p06 LES CIRCUITS COMPÉTITIFS TYPES
- p07 LES PRÉROGATIVES DE LA FFGYM ET DES TERRITOIRES

LES NIVEAUX DE PRATIQUE

3 PROFILS DE GYMNASTES

3 BESOINS POUR LA FFGYM



Le FÉDÉRAL et la PERFORMANCE sont deux pratiques distinctes de niveau différent



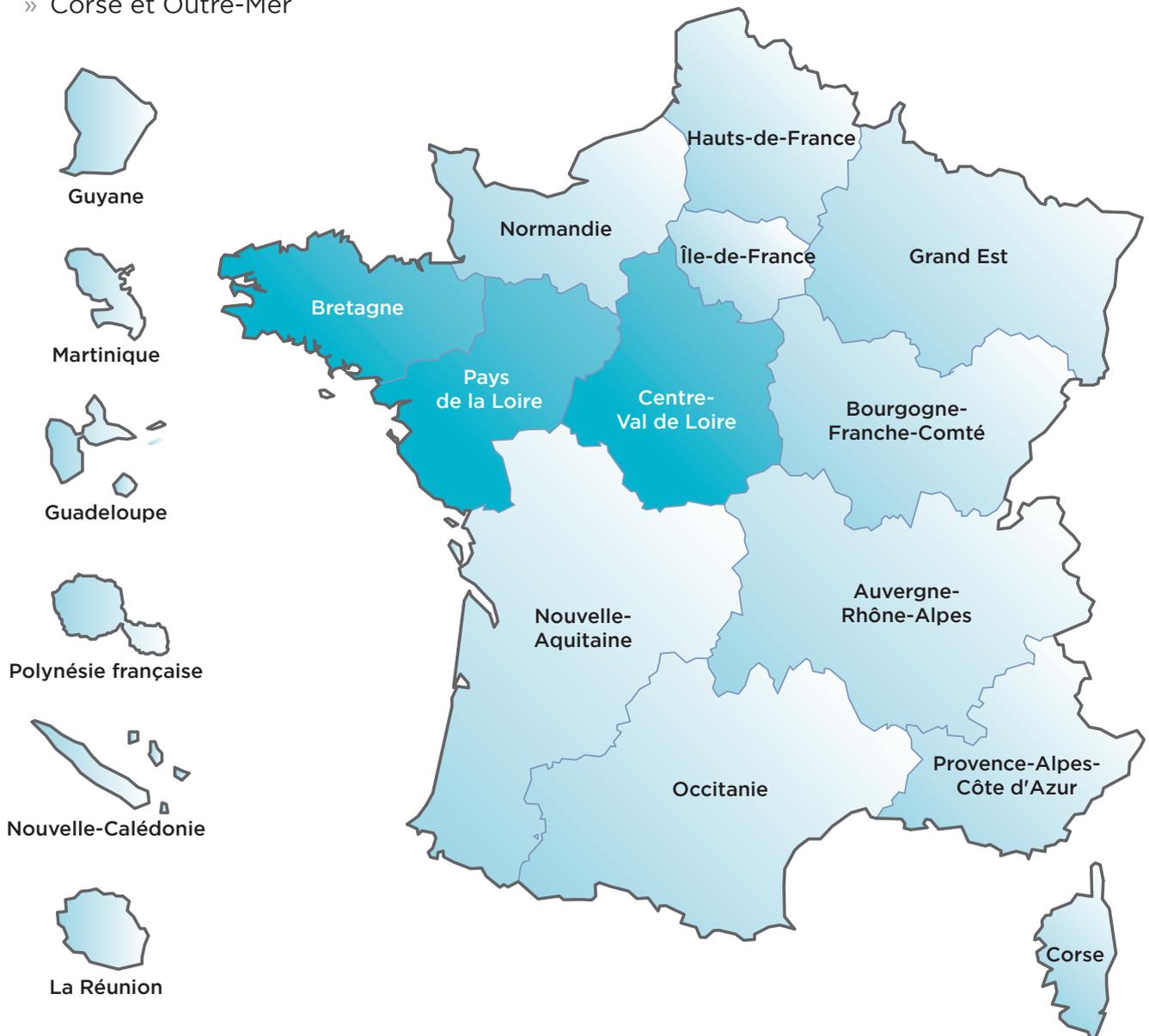
D'où l'importance pour chaque niveau de proposer un environnement qui lui est propre, avec ses spécificités

L'ORGANISATION TERRITORIALE

LES ÉCHELONS TERRITORIAUX

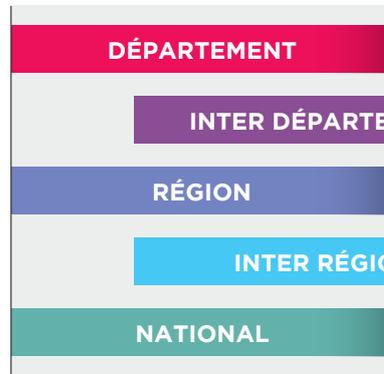
3 organisations :

- » Régions avec fusion et PACA
- » Régions sans fusion
- » Corse et Outre-Mer





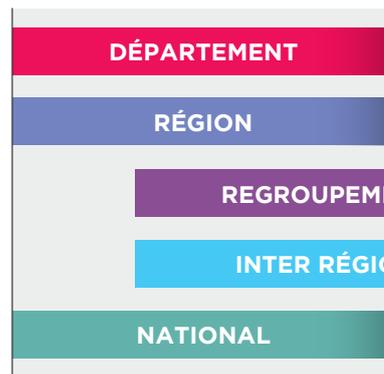
RÉGIONS AVEC FUSION ET PACA



→ Périimètre défini par les comités régionaux, selon les orientations fédérales

TR, TU, GAC, AER

RÉGIONS SANS FUSION



→ Bretagne + Pays de la Loire + Centre Val de Loire

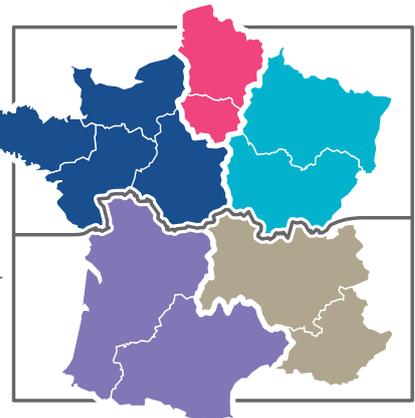
TR, TU, GAC, AER

CORSE ET OUTRE-MER

- » Définition des circuits compétitifs en Fédéral et en Performance par les comités régionaux, avec possibilité de regroupement

L'ÉCHELON INTER-RÉGIONAL

- » 2 inter-régions en AÉROBIC
- » Périimètre commun pour TR TU GAc : 5 inter-régions





LES CIRCUITS COMPÉTITIFS TYPES

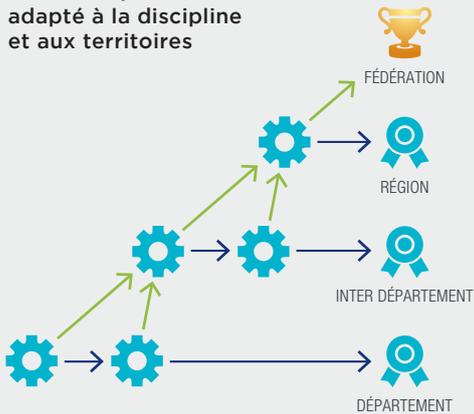


RÉGIONS AVEC FUSION ET PACA



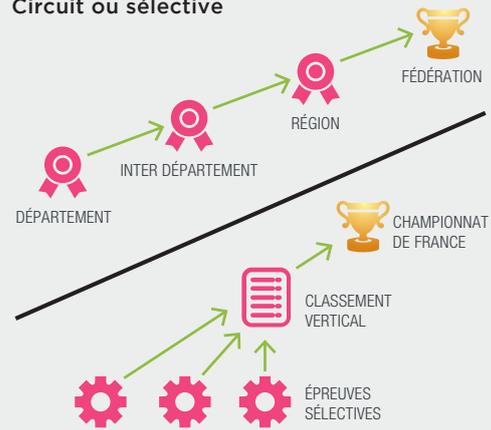
FÉDÉRAL

Ce circuit peut être adapté à la discipline et aux territoires



PERFORMANCE

Circuit ou sélective

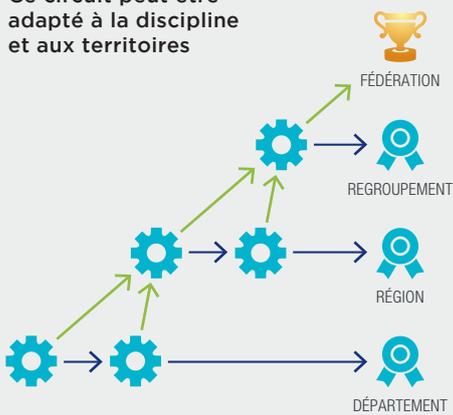


RÉGIONS SANS FUSION



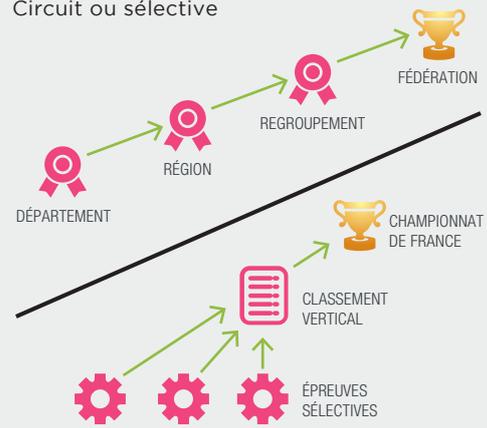
FÉDÉRAL

Ce circuit peut être adapté à la discipline et aux territoires



PERFORMANCE

Circuit ou sélective



Compétition d'orientation



Épreuve sélective



Finale de l'échelon



Championnat de l'échelon et épreuve sélective



Orientation vers l'échelon supérieur



Maintien à l'échelon actuel



LES PRÉROGATIVES DE LA FÉDÉRATION ET DES TERRITOIRES

LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE GYMNASTIQUE :

- » Elle définit l'offre compétitive pour l'ensemble des pratiquants, avec une organisation qui comprend des finalités territoriales en fonction du niveau de chacun ;
- » Cette offre compétitive comprend les niveaux de pratique, les filières, les catégories, les contenus techniques, les étapes, les modalités de qualification, les noms génériques des compétitions ;
- » Elle détermine la réglementation applicable pour toutes les compétitions, à l'exception des modalités d'organisation confiées aux territoires ;
- » Elle met à disposition les outils informatiques : EngaGym, OrdoGym, DJGym, ScoreGym ;
- » Elle assure la coordination du dispositif, en particulier pour les compétitions de niveau inter-région ;
- » Elle organise les finales nationales.

LES COMITÉS RÉGIONAUX :

- » Ils mettent en œuvre l'offre compétitive sur leur territoire, dans le respect des règles fédérales et en coordination avec les comités départementaux ;
- » Ils définissent le périmètre des inter-départements ;
- » Ils élaborent le calendrier compétitif et définissent le nombre de compétitions d'orientation et de finales territoriales à organiser, en fonction des volumes de compétiteurs à gérer et des capacités d'accueil sur chaque échelon ;
- » Ils déterminent le volume de compétiteurs qualifiés pour les échelons inter-département ou région et région **ou** regroupement ainsi que les quotas de qualification ;
- » Ils organisent les compétitions de niveau inter-département **ou** région et région ou regroupement, ainsi que les compétitions de niveau inter-région qui leur sont confiées ;

LES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX :

- » Ils mettent en œuvre l'offre compétitive sur leur territoire, dans le respect des règles fédérales et en coordination avec les comités régionaux ;
- » Ils élaborent le calendrier compétitif et définissent le nombre de compétitions d'orientation et de finales départementales à organiser, en fonction des volumes de compétiteurs à gérer et des capacités d'accueil ;
- » Ils organisent les compétitions de niveau départemental.

*Pour faciliter la lecture du document, le terme **ou** est employé pour mettre en évidence les échelons territoriaux différenciés entre les régions avec fusion + PACA et les régions sans fusion (Bretagne / Pays de la Loire / Centre-Val de Loire).*



2. Organisation Compétitive PARKOUR

p09	PRÉSENTATION
p09	PROGRAMME GÉNÉRAL
p09	LES ÉPREUVES
p10	LES 3 FILIÈRES COMPÉTITIVES
p11	TABLEAU SYNOPTIQUE
p12	PRÉCISIONS
p13	FÉDÉRAL
p15	PERFORMANCE
p17	ÉLITE
p19	MATÉRIEL ET ESPACE DE COMPÉTITION
p19	NOTATION - FREESTYLE
p23	EXPLICATIONS JUGEMENT
p24	AUTORISATION POUR LA RÉALISATION D'ACROBATIES COMPLEXES
p25	CLASSEMENT - POINTS
p26	DÉFINITIONS TECHNIQUES



PRÉSENTATION

- » Les catégories compétitives sont réparties sur les niveaux de pratique Fédéral, Performance et Élite.
- » Une seule finale nationale pour toutes les filières compétitives.

PROGRAMME GÉNÉRAL

PARKOUR			
Filières Compétitive	Filière Fédérale	Filière Performance	Filière Elite
Finalité nationale	Trophée Fédéral	Championnat de France	Championnat de France
Catégorie d'âge	A partir de 10 ans dans l'année civile	A partir de 10 ans dans l'année civile	A partir de 15 ans dans l'année civile
Code	Code de pointage FFGym	Code FIG aménagé	Code de pointage FIG

LES ÉPREUVES

DÉFINITION DU PARKOUR

- » Le parkour est une activité physique qui consiste à se déplacer dans un environnement donné, naturels et/ou artificiels en surmontant les obstacles qui se présentent devant soi sans l'aide de matériel et de la manière la plus efficace.

SPEED (PKS)

- » C'est une course de vitesse chronométrée entre un point de départ et un point d'arrivée en franchissant les différents obstacles de la manière la plus efficace.

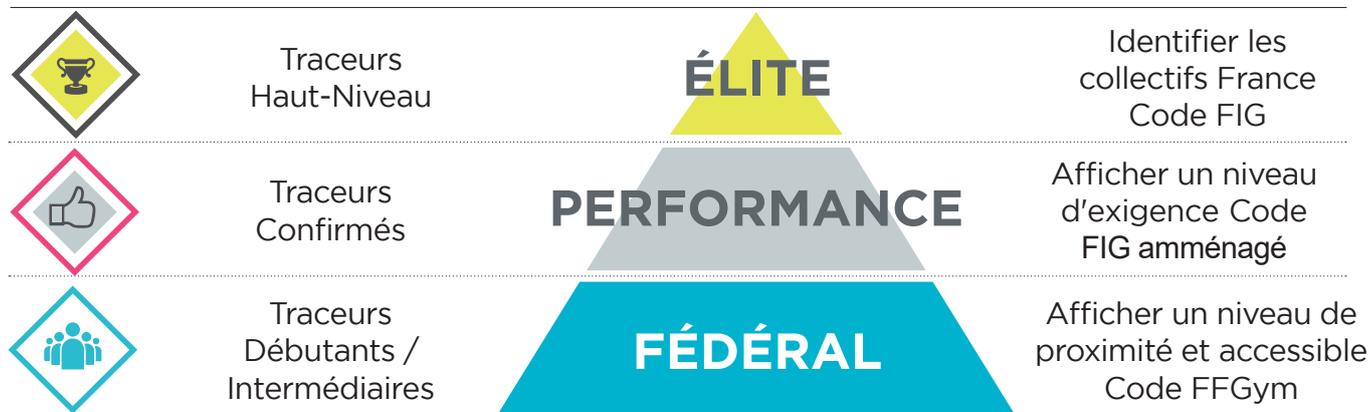
FREESTYLE (PKF)

- » Une prestation "libre", dans un temps défini, consistant à combiner techniques de franchissement et acrobaties maîtrisées, avec style et fluidité.
- » Cette épreuve est jugée et notée par des juges prenant en compte deux principaux critères :
 - Exécution : le niveau de maîtrise de la performance
 - Difficulté : le niveau de difficulté de la performance

SÉCURITÉ

- » Les traceurs ou freerunneurs doivent à tout instant maîtriser leur performance en ne prenant aucun risque inapproprié lors de leurs performances.
- » Le Jury se réserve le droit de faire changer un élément ou d'interdire la participation d'un traceur ou free-runneur, si la sécurité de celui-ci est mise en danger.

LES 3 FILIÈRES COMPÉTITIVES



LA FILIÈRE FÉDÉRALE

- » Cette filière est destinée aux débutants et initiés.
- » Cette filière est organisée selon un format compétitif individuel et/ou équipe.
- » Sa finalité est le Trophée fédéral.
- » Chaque région retenue par la FFGym peut organiser une compétition parkour qui constitue une étape du circuit compétitif national.

LA FILIÈRE PERFORMANCE

- » Cette filière est destinée aux confirmés.
- » Cette filière est organisée selon un format compétitif individuel et/ou équipe.
- » Sa finalité est le Championnat de France.
- » Code FIG aménagé
- » Chaque région retenue par la FFGym peut organiser une compétition parkour qui constitue une étape du circuit compétitif national.

LA FILIÈRE ÉLITE

- » Cette filière est destinée aux experts.
- » Cette filière est organisée selon un format compétitif individuel et/ou par équipe.
- » Sa finalité est le Championnat de France.
- » Pour cette filière, le code de pointage FIG.
- » Chaque région retenue par la FFGym peut organiser une compétition parkour qui constitue une étape du circuit compétitif.

QUALIFICATION EN FINALE NATIONALE

- » Le Trophée Fédéral et le Championnat de France sont des compétitions pour lesquelles la qualification se fait sur quota par catégorie d'âge et par sexe.
- » Elles sont accessibles à tous les traceurs ou freerunneurs ayant participé à au moins une compétition du circuit compétitif national durant la saison.

- » Un classement vertical est réalisé avec l'addition des points obtenus par chaque traceur ou freerunneur sur les compétitions du circuit national (cf. page 25).

LES COMPÉTITIONS

- » Elles donnent lieu à un classement individuel et/ou équipe en Freestyle et/ou Speed, par catégorie d'âge et par sexe.
- » Leurs programmes diffèrent selon les filières (Fédérale/Performance/Élite) et la nature des compétitions.

CHANGEMENT DE FILIÈRE AU COURS D'UNE MÊME SAISON SPORTIVE

- » Un traceur ou freerunneur peut participer aux compétitions en filière Fédérale puis Performance puis Élite.
- » La participation en filière Performance annule une qualification potentielle en Fédéral (Trophée fédéral).
- » La participation en filière Élite annule une qualification potentielle en Performance (Championnat de France).

CHANGEMENTS DE FILIÈRE AUTORISÉS AU COURS D'UNE SAISON





TABLEAU SYNOPTIQUE

MASCULINS



Niveau de Pratique	FILIÈRE	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans et +	Format	Programme	Tps Freestyle	Finalité	Juges
ÉLITE	ÉLITE									18 ans et +	Speed / Freestyle	FIG	Min. 20" Max. 45"	Nationale	FIG
								15-17 ans							
PERFORMANCE	NATIONALE									18 ans et +	Speed / Freestyle	FFG	Min. 20" Max. 45"	Nationale	3 juges D + 3 juges E
								15 - 17 ans							
				10-11 ans			12-14 ans								
FÉDÉRAL	FÉDÉRALE									18 ans et +	Speed / Freestyle	FFG	Min. 20" Max. 45"	Nationale	3 juges D + 3 juges E
								15 - 17 ans							
				10-11 ans			12-14 ans								
											Speed				

FÈMININES



Niveau de Pratique	FILIÈRE	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans et +	Format	Programme	Tps Freestyle	Finalité	Juges
ÉLITE	ÉLITE									18 ans et +	Speed / Freestyle	FIG	Min. 20" Max. 45"	Nationale	FIG
								15-17 ans							
PERFORMANCE	NATIONALE									15ans et +	Speed / Freestyle	FFG	Min. 20" Max. 45"	Nationale	3 juges D + 3 juges E
								12-14 ans							
				10-11 ans											
FÉDÉRAL	FÉDÉRALE									15ans et +	Speed / Freestyle	FFG	Min. 20" Max. 45"	Nationale	3 juges D + 3 juges E
								12-14 ans							
				10-11 ans											
											Speed				

PRÉCISIONS

LES ENGAGEMENTS

- » La licence est obligatoire pour participer au circuit national.
- » Pour chaque événement, un quota maximum de participants par catégorie est défini par le responsable technique régional Parkour et le responsable national des compétitions. Les inscriptions en ligne sont prioritaires, une fois les inscriptions en ligne terminées. Dès lors que le quota d'inscription est atteint, aucune inscription supplémentaire n'est acceptée.
- » Les traceurs ou freerunneurs ne peuvent concourir que dans une seule filière compétitive au cours d'une même composition (speed ou freestyle).

LES TENUES

- » La tenue de compétition doit être adaptée à la réalisation de mouvements et déplacements en toute sécurité quelle que soit l'épreuve.
- » La tenue de compétition ne peut présenter aucun texte, symbole et dessin présentant des thèmes de guerre, de violence, de religion, de politique, d'alcool, de sexe et de drogues ou de tout autre sujet offensant.
- » Les bijoux ou tout autre objet (montre, bague...) ne sont pas autorisés.
- » Les athlètes peuvent porter des T-shirts, des polos avec ou sans manches. Ils sont libres de porter des shorts, des pantalons courts, des survêtements ou des pantalons.

- » Les vêtements doivent être propres et exempts de trous.
- » Les athlètes doivent porter des chaussures de sport ou de course appropriées au choix. Il est recommandé d'avoir une paire de chaussures avec attache afin de bien maintenir le pied et cheville afin de réduire tout risque de blessure.
- » Tout entrave à ces règles pourra occasionner des pénalisations ou non autorisation à participer aux épreuves.
- » Ces règles sont également applicables à l'encadrement ou entraîneur des traceurs ou freerunneurs.

LE JURY

- » Le jury est composé de juges identifiés par la structure organisant la compétition (comité régional ou FFGym).
- » Un jury est constitué pour chaque catégorie (cf. programme des filières).
- » La réunion des juges précédant la compétition est obligatoire.
- » Un compétiteur juge ne peut officier dans la même catégorie ou compétition à laquelle il participe. Il peut éventuellement juger une filière inférieure ou supérieure à celle dans laquelle il concourt.
- » En cas d'absence ou de retard d'un juge à la réunion ou pendant la compétition, c'est le juge réserve qui le remplace.
- » En cas d'absence avérée une amende pourra être appliquée.

MATÉRIEL

- » Les modules sont rigides quelle que soit la catégorie.

DÉROULEMENT TECHNIQUE

- » La compétition Parkour se déroule sur deux espaces intérieurs et/ou extérieurs :
 - Un espace pour l'échauffement corporel ;
 - Un espace spécifique pour la compétition avec un parcours proposant différents modules.

LES LIEUX DE COMPÉTITION

- » Les espaces compétitifs organisés en intérieur et/ou extérieur sur surface rigide.
- » Des parcours adaptés sont proposés pour chaque catégorie et filière.
- » Les hauteurs et complexité des obstacles doivent être adaptés à la filière et catégorie compétitive.
- » Le parcours doit proposer différents types d'obstacles différents types franchissements hauts et bas, des passages étroits, et des barres (cf. cahier des charges spécifique Parkour).



FÉDÉRAL



CIRCUIT COMPÉTITIF FILIÈRE FÉDÉRALE

ÉTAPE 3



FÉDÉRATION

FINALE

Participation au Trophée Fédéral par catégorie.

ÉTAPE 2



CLASSEMENT

Classement par points sur les 2 meilleurs résultats obtenus. Un classement vertical est réalisé à l'issue de l'étape 1.

ÉTAPE 1



RÉGION

QUALIFICATIONS

Possibilité de participer à toutes les étapes du circuit national. À chaque étape des points sont attribués selon les résultats obtenus (cf. page 25)

- » Les compétitions du circuit national sont ouvertes à tous les licenciés sans restriction géographique et de participation.
- » Participation obligatoire aux étapes du circuit national pour accéder au Trophée fédéral.
- » Pour se qualifier au Trophée fédéral les deux meilleurs résultats obtenus sont additionnés afin d'obtenir un classement par épreuve et par catégorie. Le détail de l'attribution de points est indiqué en page 25.
- » Un nombre maximum de participants au Trophée fédéral est défini pour chaque catégorie d'âge (quota).



PROGRAMME

FÉDÉRAL				
Catégories	10-11 ans	12-14 ans	15-17 ans	18 ans et +
Programme	Code FFGym			
Format de compétition	Speed Freestyle			
Interdiction de participation	Accès interdit aux gymnastes engagés en filière Performance ou Élite sur la même épreuve			
Étapes compétitives	Sélectives nationales			
Qualification	Quota sur classement vertical national			
Aire de compétition	Intérieur ou extérieur Surface rigide (non rebondissante)			
SPEED				
Matériel	Hauteur d'obstacle maximum : Saut depuis 1,5m	Hauteur d'obstacle maximum : Saut depuis 2m	Hauteur d'obstacle maximum : Saut depuis 2,5m	
Jury	1 juge arbitre/starter 2 chronomètres manuels 2 arbitres de zone			
Classement	Les ex-aequo ne sont pas départagés			
FREESTYLE				
Matériel		Hauteur d'obstacle maximum : - Saut depuis 2m - Acrobatie depuis 1,5m	Hauteur d'obstacle maximum : - Saut depuis 2,5m - Acrobatie depuis 2m	
Jury	1 juge arbitre 2 à 3 juges en difficulté 2 à 3 juges en exécution			
Durée	20" minimum 45" maximum			
Niveau de difficulté	Doubles rotations saltos interdites Plus d'une vrille dans une acrobatie interdit Se référer aux limites la grille de difficulté pour chaque catégories			
Classement	<u>Critères de départage des ex-aequo :</u> 1 - Meilleure note d'exécution 2 - Meilleure note de sécurité 3 - Valeur de la plus haute difficulté			



PERFORMANCE



CIRCUIT COMPÉTITIF FILIÈRE PERFORMANCE

ÉTAPE 3



FÉDÉRATION

FINALE

Participation au championnat de France par catégorie.

ÉTAPE 2



CLASSEMENT

Classement par points sur les 2 meilleurs résultats obtenus. Un classement vertical est réalisé à l'issue de l'étape 1.

ÉTAPE 1



RÉGION

QUALIFICATIONS

Possibilité de participer à toutes les étapes du circuit national. À chaque étape des points sont attribués selon les résultats obtenus (cf. page 25)

- » Les compétitions du circuit national sont ouvertes à tous les licenciés sans restriction géographique et de participation.
- » Participation obligatoire aux étapes du circuit national pour accéder au championnat de France.
- » Pour se qualifier au championnat de France les deux meilleurs résultats obtenus sont additionnés afin d'obtenir un classement par épreuve et par catégorie. Le détail de l'attribution de points est indiqué en page 25.
- » Un nombre maximum de participants au championnat de France est défini pour chaque catégorie d'âge (quota).



PROGRAMME

PERFORMANCE				
Catégories	10-11 ans	12-14 ans	15-17 ans	18 ans et +
Programme	Code FIG aménagé			
Format de compétition	Speed Freestyle			
Interdiction de participation	Accès interdit aux gymnastes engagés en filière Fédérale ou Élite sur la même épreuve			
Etapas compétitives	Sélectives nationales			
Qualification	Quota sur classement vertical national			
Aire de compétition	Intérieur ou extérieur Surface rigide ou (non rebondissante)			
SPEED				
Matériel	Hauteur d'obstacle maximum : Saut depuis 1,5m	Hauteur d'obstacle maximum : Saut depuis 2m	Hauteur d'obstacle maximum : Saut depuis 2,5m	
Jury	1 juge arbitre/starter 2 chronométreurs manuels 2 arbitres de zone			
Classement	Les ex-aequo ne sont pas départagés			
FREESTYLE				
Matériel		Hauteur d'obstacle maximum : - Saut depuis 2m - Acrobatie depuis 1,5m	Hauteur d'obstacle maximum : - Saut depuis 2,5m - Acrobatie depuis 2m	
Jury	1 juge arbitre 2 à 3 juges en difficulté 2 à 3 juges en exécution			
Durée	20" minimum 45" maximum			
Niveau de difficulté	Doubles rotations saltos interdites Se référer aux limites la grille de difficulté pour chaque catégories			
Classement	<u>Critères de départage des ex-aequo :</u> 1 - Meilleure note d'exécution 2 - Meilleure note de sécurité 3 - Valeur de la plus haute difficulté 4 - Note finale des qualifications (si finale)			



ÉLITE



CIRCUIT COMPÉTITIF FILIÈRE ÉLITE

ÉTAPE 3



FÉDÉRATION

FINALE

Participation au championnat de France par catégorie.

ÉTAPE 2



CLASSEMENT

Classement par points sur les 2 meilleurs résultats obtenus. Un classement vertical est réalisé à l'issue de l'étape 1.

ÉTAPE 1



RÉGION

QUALIFICATIONS

Possibilité de participer à toutes les étapes du circuit national. À chaque étape des points sont attribués selon les résultats obtenus (cf. page 25)

- » Les compétitions du circuit national sont ouvertes à tous les licenciés sans restriction géographique et de participation.
- » Participation obligatoire aux étapes du circuit national pour accéder au championnat de France.
- » Pour se qualifier au championnat de France les deux meilleurs résultats obtenus sont additionnés afin d'obtenir un classement par épreuve et par catégorie. Le détail de l'attribution de points est indiqué en page 25.
- » Un nombre maximum de participants au championnat de France est défini pour chaque catégorie d'âge (quota).
- » L'accession à la filière Élite sera possible uniquement sur proposition du DTN.



PROGRAMME

ÉLITE		
Catégories	15-17 ans (Liste DTN)	18 ans et + (Liste DTN)
Programme	Code FIG	
Format de compétition	Speed Freestyle	
Interdiction de participation	Accès interdit aux gymnastes engagés en filière Fédérale ou Performance sur la même épreuve	
Etapes compétitives	Sélectives nationales	
Qualification	Quota sur classement vertical national	
Aire de compétition	Intérieur ou extérieur Surface rigide ou semi-rigide (non rebondissante)	
SPEED		
Matériel	Hauteur d'obstacle maximum : Saut depuis 2,5 m	Hauteur d'obstacle maximum : Saut depuis 3m
Jury	1 juge arbitre/starter 2 chronométreurs manuels 2 arbitres de zone	
Classement	Les ex-aequo ne sont pas départagés	
ÉLITE		
Matériel	Hauteur d'obstacle maximum : - Saut depuis 2,5m - Acrobatie depuis 2m	Hauteur d'obstacle maximum : - Saut depuis 3m - Acrobatie depuis 2,5m
Jury	1 juge arbitre 2 à 3 juges en difficulté 2 à 3 juges en exécution	
Durée	20" minimum 45" maximum	
Niveau de difficulté	Ref Grille FIG	
Classement	<u>Critères de départage des ex-aequos :</u> 1 - Meilleure note d'exécution 2 - Meilleure note de sécurité 3 - Valeur de la plus haute difficulté 4 - Note finale des qualifications (si finale)	

NOTATION - FREESTYLE

EXÉCUTION - 75 POINTS

Sécurité (50 points)		
Sécurité (40 points)		
Pénalisations (en points)	Raison	Exemple
0	Pas de problème	Passage « propre »
1 à 5 points par problème	Petit problème	Petite glissage, petit déséquilibre
10 à 20 points par problème	Plus gros problème	Chute après une réception sur les pieds, heurter le mur après un trick
40 points	Les pieds ne touchent pas clairement le sol en premier	Arriver directement à plat ventre

Qualité des réceptions (10 points)		
Valorisation globale du run (en points)	Raison	Exemple
0 à 2 points	Mauvaises réceptions	Réceptions bruyantes, désaxées, utilisant une partie du corps non-nécessaire dans la technique, qui n'absorbe pas l'énergie
3 à 5 points	Réceptions moyennes	Entre les deux
6 à 10 points	Bonnes réceptions	Réceptions légères et silencieuses, absorbant l'énergie nécessaire pour protéger le corps et continuer le run

Fluidité (25 points)		
Fluidité (20 points)		
Pénalisations (en points)	Raison	Exemple
0	Pas de problème	Run fluide
1 à 5 points à chaque fois	Piétinements ou hésitations	Piétinements, pas à l'opposé du sens du mouvement, balancé supplémentaire
10 à 20 points à chaque fois	Arrêt	Quand le corps ne se déplace plus

Qualité de la fluidité (5 points)		
Valorisation globale du run (en points)	Raison	Exemple
Valorisation globale du run (en points)	Raison	Exemple
0 à 1 points	Mauvais flow	Manque d'énergie, nombreux changements de direction, beaucoup d'hésitations, de piétinement et/ou d'arrêts
2 à 3 points	Flow moyen	Piétinements, pas à l'opposé du sens du mouvement, balancé supplémentaire
4 à 5 points	Bon flow	Connections « naturelles » avec du rythme. Les mouvements absorbent l'énergie, l'orientent et la guide dans le sens du run

NOTATION – FREESTYLE (suite)

DIFFICULTÉ – 75 POINTS

Valeur de difficulté (75 points et + Grille de difficulté non exhaustive (15 points et + par difficultés), elle permet d'avoir des indications sur les valeurs des difficultés réalisées)			
Éléments	Références de base	Exemples hiérarchisés	Limitations
Course	0		
Parkour Classiques	0,1 à 1,5	Safety vault < Lazy vault < Saut de chat	
Spin	1,5 à 2,5	Safety spin < Palm spin < Wall spin	
Acrobaties avec appui	1,5 à 2,5	Roue < Flip arrière	
Salto simples	1,5 à 3	Echap < Aerial < Salto arrière	Limite Fédéral 12-14 ans
Acrobatie + vrille	2,5 à 5	B-twist < Echap vrille < Cork	Limite Fédéral 15-17 et 18 ans et +
Gainer/Inward	3,5 à 5	Swing Inward Side < Gainer	
Acrobatie + 1,5 à 2 vrilles	5,5 à 7,5	Double A-twist < 2 vrilles < Cork 2 vrilles	Limite Performance toutes catégories
Doubles saltos*	7,5 à 9	Echap double < Double side < Double back	Filière Elite <i>Obligation de validation par la commission nationale*</i>
Acrobatie* + 2,5 à 3 vrilles	9,5 à 11,5	Echap 3 vrilles < Cork 3 vrilles	
Doubles saltos + 1 vrille*	10,5 à 12,5	Echap full-in < Cork-in	
Triple salto* ou 4 vrilles	14 et +		

*Toutes les acrobaties complexes (avec plus de 360° de rotation transversale, environ 7,5 points minimum) nécessitent une autorisation préalable de la Commission Nationale Parkour décrite dans la procédure d'autorisation présentée page 24.

NOTATION – FREESTYLE (suite)

CALCUL DE LA VALEUR DE DIFFICULTÉ :

La difficulté est l'addition des **5 meilleures difficultés** + valorisation(s) réalisées durant le « Run » (voir ci-dessous).

Valorisation des variations : avec des coefficients multiplicateurs		
Critères de valorisation	Valorisation (en points)	Exemple
Réception (taille et sens de la réception)	0,1 à 3 points	Un salto, en réception au sol ne sera pas valorisé. Une réception sur une barre sera fortement valorisée
Départ (taille de la surface)	0,1 à 1,5 points	Un salto qui part à plat ne sera pas valorisé. Un salto avec un départ sur un espace réduit sera bonifié.
Distance et/ou hauteur	0,1 à 3 points	Une difficulté qui a un déplacement très long, arrivée en contre-haut ou contre-bas peut être valorisé
Forme de corps	0,1 à 1,5 points	Groupé, carpé, tendu, spider, pistol, etc.
Connexion avant ou après	1/10 de la difficulté connectée	Back pop side = 3 points (valeur du back) + 0,3 (valeur du side : 3 points /10) = 3,3

Il est possible de cumuler plusieurs variations pour une même difficulté. Échelle de notation : 0,1 / 0,3 / 0,5 / 1 / 2 / 3

Répétition de mouvement
- Non comptabilisé si réalisé à l'identique

NOTATION - FREESTYLE (suite)

COMPOSITION - 20 POINTS

L'évaluation se fait par points complets

Difficulté des déplacements (5 points)		
Valorisation globale du run (en points)	Raison	Difficulté des déplacements
0 à 1 point	Mauvaise composition	Principalement des courses, des roulés au sol et des franchissements simples
2 à 3 points	Composition moyenne	Entre les deux
4 à 5 points	Bonne composition	Les déplacements sont réalisés par des éléments techniques et acrobatiques en permanence

Cohérence des trajectoires (5 points)		
Valorisation globale du run (en points)	Raison	Cohérence des trajectoires
0 à 1 point	Mauvaise composition	Le déplacement est anarchique, en aller-retour, toujours dans la même zone
2 à 3 points	Composition moyenne	Entre les deux
4 à 5 points	Bonne composition	Le sens du déplacement est cohérent entre chaque élément, et sur différents espaces

Variété des transitions (5 points)		
Valorisation globale du run (en points)	Raison	Diversité des réalisations
0 à 1 point	Mauvaise composition	Les difficultés réalisées sont toujours les mêmes
2 à 3 points	Composition moyenne	Entre les deux
4 à 5 points	Bonne composition	Le contenu du run présente des éléments techniques variés (départs, axes de rotation, support de réalisation, etc.)

Diversité des réalisations (5 points)		
Valorisation globale du run (en points)	Raison	Variété des transitions
0 à 1 point	Mauvaise composition	Les transitions réalisées sont toujours les mêmes
2 à 3 points	Composition moyenne	Entre les deux
4 à 5 points	Bonne composition	Chaque transition est différente



EXPLICATIONS JUGEMENT

Éléments de compréhension des critères de jugement en Parkour Speed et Parkour Freestyle.

PARKOUR SPEED

- » L'épreuve est chronométrée sur un parcours proposant des points de passage obligatoires.
- » En cas de non-respect des points de passage, une pénalisation de temps est ajoutée au temps final du traceur ou freerunninger.
- » Tout faux départ occasionne un avertissement au traceur ou freerunninger concerné, un second faux départ entraîne une disqualification.
- » Celle ou celui qui réalise le temps le plus court de sa catégorie remporte l'épreuve.
- » Toute utilisation ou appuis dans une zone interdite occasionne une pénalité de 10 secondes pour chaque faute sur le temps total du passage.
- » La pause des genoux occasionne une pénalité de 5 secondes pour chaque faute constaté sur le temps total du passage.

PARKOUR FREESTYLE

- » En Parkour Freestyle deux principaux critères sont évalués par les juges :
 - Exécution : le niveau de maîtrise de la performance sur 80 points
 - Difficulté : le niveau de difficulté de la performance sur 75+ points
- » La note finale maximum est de 155+ points.

EXÉCUTION

SÉCURITÉ ET RÉCEPTIONS SUR 60 POINTS

Sécurité sur 50 pts :

- » Ce paramètre prend en compte plusieurs critères liés à la bonne réalisation du passage que sont le style, la vitesse de réalisation et la maîtrise technique des éléments réalisés.
- » Les chutes sont fortement pénalisées.
- » La pose des genoux est considéré comme une faute importante et occasionne une déduction de 1 pt sur le total en exécution.

Qualité de réception sur 10 pts :

- » Les réceptions seront évaluées de manière globale permettant d'attribuer une note allant de 0 à 20 pts.

FLUIDITÉ SUR 30 PTS

- » La fluidité sera évaluée en fonction de la qualité du Run a présenté la plus grande qualité de continuité avec le moins d'interruption possible.
- » Chaque interruption sera sanctionné de manière proportionnelle à la gravité de la faute.

Évaluation globale fluidité sur 10 pts :

La Fluidité sera également appréciée de manière globale pour l'ensemble du RUN avec une note globale jusqu'à 10 pts.

DIFFICULTÉ SUR 75 PTS

5 DIFFICULTÉS DE RÉFÉRENCE SUR 15 PTS

- » La difficulté de référence correspond aux 5 meilleurs éléments acrobatiques réalisés dans le RUN. L'addition de ces 5 éléments permettra de proposer une note de difficulté. Certaines difficultés peuvent être bonifiées si elles sont connectées à d'autres difficultés.
- » Pour connaître la valeur des difficultés il convient de se référer à la grille de difficulté en page 23.

NOTE DE COMPOSITION

- » La note de composition sur 20 pts comprends 4 critères qui sont :
 - La difficulté des déplacements
 - La cohérence des trajectoires
 - La diversités des réalisations
 - La variété des transitions

AUTORISATION POUR LA RÉALISATION D'ACROBATIES COMPLEXES

PRÉREQUIS AVANT DE PRÉTENDRE À LA RÉALISATION D'ACROBATIES COMPLEXES

- » L'entraîneur doit détenir les compétences techniques pour travailler sur ce type de difficultés en toute sécurité ;
- » L'acrobatie complexe ne peut être présentée en compétition que si les deux étapes sont validées.

DÉROULEMENT DU PROCESSUS DE VALIDATION DES ACROBATIES COMPLEXES

- » Au plus tard 15 jours avant la compétition, le club doit envoyer à la commission technique Parkour (djamel.loucif@ffgym.fr) :
 - **Une vidéo (sans arrêt vidéo) en réception** en condition réelle sur le matériel de compétition sans coupure.
 - **En complément, la commission nationale Parkour peut exiger le déplacement d'un membre de la commission, dans le club, pour une évaluation lors d'un entraînement. Le déplacement est à la charge du club, selon le barème fédéral.**
- » **Lors de la compétition :**
 - Durant l'entraînement : passage individuel en situation réelle du freerunner avant le passage compétitif, en présence du responsable juge de la compétition.
 - Validation, passage en condition de compétition par un membre de la commission technique Parkour.
 - Il sera possible après demande d'ajouter un tapis de sécurité pour la réalisation de cette vérification technique.
- » **Chaque étape** du processus fait l'objet d'une validation par la commission technique Parkour.

La même procédure doit être appliquée pour toute autre difficulté réalisée.

Pour toute situation dangereuse constatée avant ou durant une compétition, le responsable de la compétition et/ou du jury peut révoquer l'autorisation du ou des freerunners à tout moment.

L'utilisation des tapis lors des échauffements sur l'espace compétitif est limitée 5 utilisation maximum durant toute sa durée. Cette utilisation ne devra pas occasionner de gêne significative pour les autres compétiteurs.

MATÉRIEL ET ESPACE DE COMPÉTITION

MATÉRIEL

- » Le matériel utilisé pour les compétitions doit répondre aux normes en vigueur relatives aux équipements de parkour.
- » Les hauteurs et surfaces de réception doivent être adaptées à chaque catégorie et filière compétitive comme indiqué ci-dessus.

ESPACE DE COMPÉTITION

- » En speed la distance du parcours doit être au minimum de 20 mètres.
- » Une distance de sécurité de dégagement de 3 mètres autour de chaque module doit être respectée.
- » Les espaces de compétitions doivent proposer différents espaces définis comme suit :

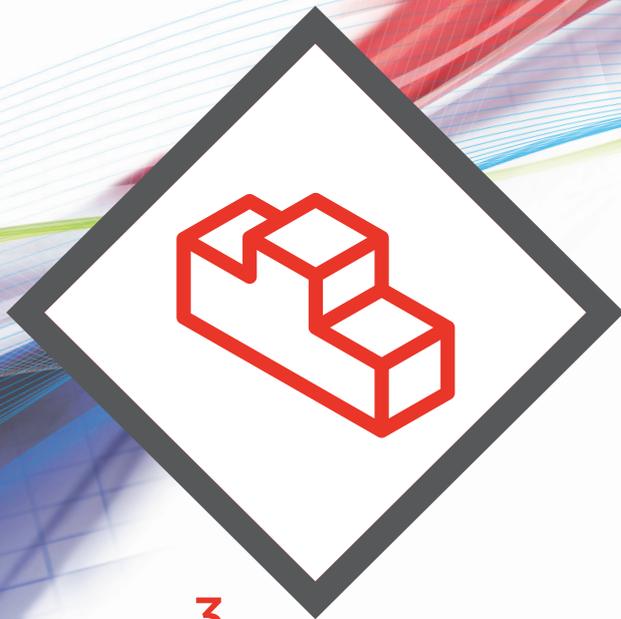
- Des modules de différentes tailles et à différentes distances,
- Au moins deux barres,
- Au moins un passage étroit afin de favoriser les passages en équilibre,
- Au moins un mur pour favoriser les franchissements hauts (hauteur adaptée à chaque catégorie).

CLASSEMENT – POINTS

RÉPARTITION DES POINTS SELON LE CLASSEMENT POUR CHAQUE COMPÉTITION DU CIRCUIT NATIONAL	
RANG	POINTS
1	200
2	185
3	170
4	155
5	140
6	125
7	115
8	105
9	95
10	85
11	75
12	67
13	59
14	51
15	43
16	35
17	32
18	29
19	26
20	23
21	20
22	18
23	16
24	14
25	12
26	10
27	9
28	8
29	7
30	6
31	5
32	4
33	3
34	2
35	1
> 35	0

DÉFINITIONS TECHNIQUES

CLASSES TECHNIQUES	DÉFINITIONS	TECHNIQUES
Saut	Extension avec phase aérienne du corps	Saut de détente - saut de fond - saut de bras - saut de précision - tictac ...
Réceptions	Action consistant à amortir absorber ou dissiper l'énergie	Amorti - roulade pk - saut de fond ...
Franchissement + petit que soi	Passer un support inférieur à la taille de sa tête (sommet du crâne)	Passement rapide - lazy - saut de chat - saut de chat inversé - Passe muraille
Franchissement + grand que soi	Passer un support supérieur à la taille de sa tête (sommet du crâne)	Passé muraille - jeté ...
Saut de fond	Saut de grande hauteur supérieur à sa taille, pour se réceptionner en contre bas Saut supérieur à sa taille, vers un niveau inférieur Saut à partir d'une surface, pour se réceptionner sur une autre surface, avec un envol supérieur à sa taille	Lâché
Saut de bras	Sauter « vers l'avant » (de grande distance), pour se réceptionner sur les pieds, puis les mains sur un support (mur ou barre...)	
Précision	Se déplacer ou atterrir sur une petite surface (définir taille)	Traversé - saut de précision ...
Tictac	Appuis successifs unipodale des deux jambes, pour former un angle de déplacement (par l'intermédiaire de deux directions différentes). Déplacement pedestre avec changement de direction en utilisant les deux appuis alternés	
Équilibre	Déplacements du corps sur une très petite surface (« taille mains et pieds » définir taille)	Tous déplacements (Bipède - quadrupède)
Tech barres	Déplacements du corps par l'appui et/ou suspension (en utilisant les barres)	



3.

Règlementation générale

p28	GÉNÉRALITÉS
p29	MÉDICAL
p30	PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS
p31	GESTION INFORMATIQUE
p32	CALENDRIER / DROITS D'ENGAGEMENT
p33	AUTORITÉS DÉCISIONNELLES
p34	TRACEURS ET FREERUNNEURS
p35	ENTRAÎNEURS
p36	JUGES



GÉNÉRALITÉS

- » Le Bureau fédéral est compétent pour étudier et statuer sur toute demande particulière relative à l'application de l'ensemble des règlements techniques, toutes disciplines confondues.
- » Cette réglementation s'applique pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales.
- » Pour certains points mentionnés dans cette brochure, les modalités pratiques d'organisation doivent être précisées par les comités départementaux ou les comités régionaux. Elles devront être communiquées en début de saison aux clubs concernés par chaque comité départemental et régional.
- » Le terme gestionnaire de la compétition fait référence à la structure en charge de la compétition (comité départemental, comité régional, fédération), laquelle devra désigner la personne référente pour prendre les décisions réglementaires.
- » Le terme territoire fait référence aux différents échelons compétitifs : département, inter-département, région, regroupement, inter-région.

LICENCES

- » Voir les Articles 10.3 et 29 du Règlement Intérieur concernant les licences.

MUTATIONS

- » Voir les Articles 32, 33, 34, 35 du Règlement Intérieur.

CLASSEMENT DES CLUBS

- » Un classement des clubs sera établi à l'issue de la saison sportive 2023-2024. Les critères appliqués seront : le nombre de licenciés, le Label QualiClub et les labels complémentaires (Baby-Gym et Gym+). Des précisions complémentaires seront mise en ligne dans la base documentaire du site fédéral.

PUBLICITÉ

- » Ce règlement s'applique au contrôle de la publicité sur les vêtements et l'équipement des gymnastes et des entraîneurs.
- » Interdiction formelle pour les boissons alcoolisées, le tabac.
- » Sont autorisés sans être considérés comme publicité le logo du club ou le nom du club (en entier ou

en abrégé) ou le nom de la ville (uniquement en entier).

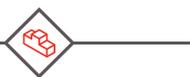
- » Le logo des fabricants de vêtements est autorisé et n'entre pas dans le cadre de ce règlement, à condition qu'il soit discret.

EXIGENCES

- » Gymnastes et entraîneurs : survêtement, T-shirt, veste, blouson, pantalon, sac de sport.
 - Surface : au maximum 200 cm², libre choix pour le fond, l'identification peut être multicolore.
 - Pour le survêtement, la publicité ne peut apparaître qu'une fois, soit sur le pantalon soit sur la veste.
- » Gymnastes : tenue de compétition.
 - Surface : au maximum 60 cm², fond inclus.
 - Toute publicité dans le dos est interdite.
- » Ces publicités ne doivent pas être provocantes.
- » Les juges et officiels ne sont pas autorisés à porter des publicités sur leurs vêtements.

MODALITÉS

- » L'association ou les gymnastes désirant porter une publicité sur leurs vêtements doivent en avvertir leur comité régional. Pour les compétitions par équipes / ensembles / formations, la même publicité doit apparaître sur les tenues des gymnastes et des entraîneurs.
- » Un contrôle des publicités peut être effectué par les officiels FFG présents à chaque compétition, du niveau départemental jusqu'aux finales nationales.



RÈGLEMENTATION MÉDICALE

NIVEAU

OBLIGATIONS ET PROCÉDURES

 <p>OBTENTION DE LICENCE + FÉDÉRAL</p>	<p>Pour les mineurs</p> <ul style="list-style-type: none">» Pour l'obtention ou le renouvellement d'une licence, le mineur et son représentant légal doivent remplir un questionnaire de santé et donner au club une attestation. Le questionnaire et l'attestation sont fournis par la Fédération.» Si une réponse au questionnaire de santé conduit à un examen médical, l'obtention ou le renouvellement de licence nécessite la production d'un certificat médical, datant de moins de six mois et attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive ou de la discipline concernée.» Pour les licenciés qui font de la compétition, quel que soit leur niveau, ce certificat médical doit indiquer l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline en compétition. <p>Pour les majeurs</p> <ul style="list-style-type: none">» Le certificat médical est obligatoire pour l'obtention d'une licence à la FFGym.» Le certificat médical établit l'absence de contre-indication à la pratique du sport (en général) ou d'une discipline gymnique en particulier. S'il est établi pour la pratique du sport, il est valable quelle que soit la discipline pratiquée.» Pour les licenciés qui font de la compétition, quel que soit leur niveau, le certificat médical doit indiquer l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline en compétition.» Le certificat médical doit dater de moins d'un an au moment de la demande de licence.» L'obligation de présenter un certificat médical lors de la demande de licence est exigée tous les 3 ans. Les deux années suivant la délivrance d'une licence accompagnée d'un certificat médical, le licencié devra remplir un questionnaire de santé et donner au club une attestation, en lieu et place de fournir un certificat médical. Cette mesure concerne uniquement les licenciés majeurs qui ont conservé leur licence à la Fédération sans année d'interruption. Le questionnaire et l'attestation sont fournis par la Fédération.» Pour toute pratique de plus de 10 heures hebdomadaires, la commission médicale recommande une visite médicale annuelle.
 <p>PERFORMANCE</p>	<ul style="list-style-type: none">» Pour les licenciés majeurs et mineurs qui s'engagent dans une catégorie compétitive du niveau de pratique Performance, présentation obligatoire d'un certificat médical d'absence de contre-indication datant de moins d'un an, avec comme date de référence le dernier jour de l'évènement compétitif dans EngaGym.» Le club récupère le certificat et l'enregistre sur la fiche du licencié dans FFGym Licence, avec mention de la date du certificat.» Un contrôle est réalisé dans EngaGym lors de la réalisation de l'engagement compétitif. Celui-ci est bloqué en cas d'absence de certificat ou de certificat datant de plus d'un an, avec comme date de référence le dernier jour de l'évènement compétitif dans EngaGym.
 <p>ELITE</p>	<ul style="list-style-type: none">» Le certificat médical élite est obligatoire pour la participation aux compétitions listées ci-dessous. Pour les gymnastes engagés en Avenir, se référer à ce qui est indiqué ci-dessus.» Le certificat médical élite est délivré annuellement avec une validité ne pouvant excéder un an (ou 365 jours).» Il est délivré par un médecin du sport après établissement d'un dossier médical « Élite » qui comprend un certain nombre d'exams et de données. Le descriptif des examens, le dossier médical et le modèle de certificat médical élite sont disponibles sur le site www.ffgym.fr.» Le médecin examinateur peut ajouter tout autre examen qu'il juge nécessaire : il indique sa décision médicale, ses commentaires, date, appose son cachet professionnel et sa signature. Le dossier médical est « confidentiel médical » et ne peut être qu'en la possession du gymnaste ou de ses parents, et / ou des médecins.» À noter que ce certificat médical ne préjuge en aucun cas de l'évolution et de l'aptitude physique et médicale en cours d'une saison.» La survenue de contre-indications peut motiver à tout moment une interdiction temporaire ou définitive à la pratique gymnique élite.» En cas de litige le Médecin Fédéral national arrête une décision après avis de la Commission médicale fédérale.» Seuls les gymnastes dont le certificat est enregistré par la fédération sont autorisés à concourir.» PROCÉDURE POUR LES GYMNASTES INSCRITS DANS LE PROJET DE PERFORMANCE FÉDÉRAL ET SOUMIS AU SUIVI MÉDICAL RÉGLEMENTAIRE (SMR) :<ul style="list-style-type: none">• Le certificat, le dossier médical Élite et les comptes-rendus spécifiques sont enregistrés sur la plate-forme de suivi des sportifs retenue par la FFGym, après réalisation des examens du SMR.» PROCÉDURE POUR LES AUTRES GYMNASTES :<ul style="list-style-type: none">• Le certificat doit être envoyé par email à l'adresse certificatmedicalelite@ffgym.fr au plus tard une semaine avant la date de la première compétition pour laquelle le gymnaste doit le fournir. Il doit être dûment complété, en particulier la durée de validité ;• Pour faciliter le classement, nous vous invitons à libeller le fichier de la façon suivante : NOM Prenom.certificatelite (par exemple : DURAND Martine.certificatelite).



PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS

ACCÈS À LA SALLE D'ÉCHAUFFEMENT ET AU PLATEAU DE COMPÉTITION

- » Seuls les gymnastes, entraîneurs, juges et officiels accrédités de la compétition, licenciés à la Fédération, peuvent accéder à la salle d'échauffement et au plateau de compétition.
- » Le directeur de la compétition a toute autorité pour faire respecter cette règle.

CAS D'EX ÆQUO

- » En cas d'égalité de points, les compétiteurs (individuels / équipes / ensembles / formations) sont classés ex æquo, à l'exception des compétitions ou catégories pour lesquelles une règle pour les départager est précisée.
- » En cas d'ex æquo sur la dernière place qualificative pour une compétition de niveau supérieur (par exemple de la région au championnat de France), les gymnastes / équipes / ensembles / formations ex æquo sont tous qualifiés.
- » En cas d'égalité lors d'une épreuve qualificative à une épreuve finale sur la même compétition, la qualification se fait en privilégiant la note d'exécution.

DÉROGATIONS

- » Toute demande de dérogation prévue par la réglementation technique est à effectuer en envoyant un message à l'adresse cnsteamgym@ffgym.fr. Il convient de préciser la compétition, le club, la catégorie, le ou les gymnastes concernés et la nature de la dérogation.
- » Les dérogations sont traitées par la Commission Nationale, après avis de l'élu et du membre de la DTN.

CONTRÔLE DES LICENCES

- » Du niveau départemental au niveau national, le contrôle des licences est obligatoire. Il est assuré par le gestionnaire de la compétition.

- » Les clubs ou les participants (gymnastes, entraîneurs et juges) doivent donc présenter leur attestation de licence ou leur e-licence pour toutes les compétitions. Le support présenté doit comporter la photo du licencié.
- » Une vérification de la composition des équipes / ensembles / formations est réalisée avant l'entrée sur le plateau de compétition, en complément du contrôle des licences.

CUMUL DE PARTICIPATION

- » Un(e) gymnaste peut participer, dans la même journée ou le même weekend, à 2 compétitions dans 2 disciplines différentes, mais les plannings ne sont pas modifiés pour autant.

ENGAGEMENTS ET FORFAITS EN COMPÉTITION NATIONALE

- » Les gymnastes / équipes / ensembles / formations qualifiés pour une finale nationale sont automatiquement engagés, à l'exception de certaines catégories à engagement direct pour lesquelles les clubs concernés sont informés de la procédure à suivre. Il appartient à chaque club de déclarer forfait en cas de non-participation, via l'interface EngaGym :
 - forfait déclaré pour la date de forclusion : pas de droit d'engagement à régler, pas d'amende ;
 - forfait justifié après la date de forclusion : droit d'engagement conservé, pas d'amende. Un justificatif doit être fourni ; (certificat médical, attestation de l'employeur ou de l'établissement scolaire...);
 - forfait non déclaré ou déclaré après la date de forclusion et non justifié : droit d'engagement conservé et application de l'amende en vigueur (cf. page 27).

ORDRES DE PASSAGE

- » Il appartient à chaque gestionnaire de compétition de définir les règles de gestion des ordres de passage pour les compétitions dont il a la charge et d'en informer les clubs (placement selon le résultat obtenu sur la compétition de niveau inférieur ou par tirage au sort ou avec regroupement par club ou autre règle).

SANCTIONS

- » En cas d'infraction au règlement technique et en dehors des points ci-après pour lesquels les sanctions sont précisées :
 1. Si l'infraction est constatée avant la compétition, le gymnaste / l'équipe / l'ensemble / la formation n'est pas autorisé(e) à concourir.
 2. Si l'infraction est constatée pendant ou après la compétition :
 - les notes du gymnaste / de l'équipe / de l'ensemble / de la formation concerné(e) sont supprimées ;
 - le palmarès est actualisé ;
 - les qualifications sont revues sur la base du nouveau classement.

Les sanctions sont appliquées par le gestionnaire de la compétition.

e-COMPÉTITION

- » Dans une situation exceptionnelle et sur décision du bureau de la structure organisatrice (comité départemental, comité régional, fédération), une compétition peut se disputer à distance et en vidéo, selon les modalités définies dans le protocole fédéral de gestion des e-compétitions



GESTION INFORMATIQUE DES COMPÉTITIONS

ENGAGEMENTS / PAIEMENTS / RÉSULTATS

ENGAGEMENTS

- » Les engagements pour toutes les compétitions sont à réaliser via l'interface EngaGym, à partir du site www.ffgym.fr.
- » Toute modification de nom, de composition d'équipe ou de formation doit être réalisée en respectant les délais de forclusion.
- » La fédération se réserve le droit de ne pas accepter la qualification nationale pour les clubs ne respectant pas la date limite d'engagement nominatif.

PAIEMENT DES DROITS D'ENGAGEMENT

- » Pour les compétitions gérées par les comités départementaux et les comités régionaux, ceux-ci définissent les modalités de règlement des droits d'engagement ;
- » Pour les finales nationales :
 - La confirmation définitive de participation à une compétition s'effectue par le paiement des droits d'engagement ;
 - Cette confirmation se fait par l'interface EngaGym, à compter de la date de forclusion spécifique à chaque compétition, et avant le début effectif de celle-ci ;
 - La FFGym se réserve le droit d'interdire à une association la participation à une compétition pour laquelle les droits d'engagement ne sont pas réglés ;
 - La FFGym se réserve le droit d'interdire à une association l'accès aux engagements ultérieurs tant qu'elle n'a pas régularisé sa situation.

MODALITÉS DE PAIEMENT POUR LES FINALES NATIONALES

- » **1^{ère} possibilité : par e-paiement réalisé dans EngaGym. Il est souhaité de privilégier ce mode de règlement.**
- » 2^{ème} possibilité : par virement bancaire via votre banque. Indiquer dans l'ordre de virement la référence du bordereau de paiement (laquelle se situe à gauche du bordereau) ainsi que la ville où se situe la compétition et n'effectuer qu'un seul règlement par bordereau.
- » Coordonnées bancaires fédérales :
Banque 10278 Guichet 06076 Numéro de compte : 00020478104 Clé : 64
IBAN étranger : FR76 1027 8060 7600 0204 7810 464 BIC : CMCIFR2A
Domiciliation : CCM PARIS MAGENTA-GARE DE L'EST53 BOULEVARD DE MAGENTA 75010 PARIS

ENGAGEMENT DES JUGES

- » Pour toutes les compétitions, les clubs réalisent l'engagement de leurs juges via l'interface EngaGym.

RÉSULTATS ET QUALIFIÉS

- » Le traitement et la collecte des résultats et des gymnastes se font UNIQUEMENT de manière informatique avec la version la plus récente du logiciel informatique fédéral : ScoreGym.
- » De la transmission des palmarès au site internet www.ffgym.fr par l'intermédiaire du logiciel ScoreGym dépend l'engagement des qualifiés au niveau supérieur.
- » Ce logiciel de gestion informatique des compétitions est mis à la disposition des gestionnaires de compétition par la FFGym.
- » Le document intitulé "ScoreGym - Aspects réglementaires et principes d'utilisation" fait référence pour les modalités de gestion informatique des compétitions, du niveau départemental au niveau national.

PROCÉDURE DE VALIDATION ET CERTIFICATION DES RÉSULTATS

- » Dès l'échelon départemental, pour toutes les compétitions individuelles, par ensembles et par équipes, le logiciel ScoreGym doit être utilisé et permet de certifier et d'officialiser les résultats selon les règles FFGym.
- » Les résultats officiels sont obligatoirement validés par le/les responsable(s) du jury à l'issue de la compétition. Ces palmarès officiels sont considérés comme définitifs 60 minutes après la proclamation des résultats ; aucune réclamation n'est acceptée à l'issue de ce délai. Les palmarès sont systématiquement affichés ; il appartient à chaque club de vérifier ses résultats pendant cette période.
- » Dans le cas d'une infraction aux règles d'engagement ou de composition d'équipe, le palmarès peut être corrigé au-delà du délai de 60 minutes par le gestionnaire de compétition.
- » Les notes et résultats affichés en utilisant l'application Direct'Gym ont un caractère indicatif et ne peuvent pas être considérés comme étant les résultats officiels d'une compétition.
- » L'utilisation de FFGym Live est obligatoire pour les compétitions à partir du niveau régional. Le résultat sera affiché sous réserve de validation par le responsable du jury.

TRANSMISSION DES RÉSULTATS PALMARÈS PARKOUR

- » Dès la fin de la compétition, chaque gestionnaire de compétition doit assurer l'envoi des palmarès vers la Fédération par l'intermédiaire du logiciel ScoreGym.
- » En complément, il revient au responsable informatique de diffuser les palmarès officiels sous format numérique PDF à tous les acteurs (comité départemental ou régional, responsable des juges, CTS, CTF, DTG ...).



CALENDRIER DES COMPÉTITIONS NATIONALES

DATE	COMPÉTITION
7 et 8 décembre 2024	Circuit national étape 1
1 et 2 février 2025	Circuit national étape 2
22 et 23 mars 2025	Circuit national étape 3
10 et 11 mai 2025	Circuit national étape 4
14 et 15 juin 2025	Trophée fédéral et Championnat de France

DROITS D'ENGAGEMENT

	COMPÉTITION	INDIVIDUEL
	PERFORMANCE Championnat de France	45€
	FÉDÉRAL Trophée Fédéral	22€
	ÉLITE	60€

» Pour les étapes du circuit national organisées par les comités régionaux, les droits d'engagements sont fixés à 80% des droits des finales nationales.



AUTORITÉS DÉCISIONNELLES

En amont de chaque compétition, l'entité organisatrice (comité départemental, comité régional, regroupement, fédération) désigne le gestionnaire de la compétition, le responsable du jury, le directeur de la compétition et le délégué fédéral.

Ils assurent les fonctions et responsabilités indiquées dans le tableau suivant :

GESTIONNAIRE DE COMPÉTITION	DIRECTEUR DE LA COMPÉTITION	RESPONSABLE DU JURY	DÉLÉGUÉ FÉDÉRAL
<ul style="list-style-type: none">» Prépare la compétition» Prend et notifie les décisions réglementaires correspondantes après avis du représentant technique de la discipline	<ul style="list-style-type: none">» Gère le déroulement de la compétition	<ul style="list-style-type: none">» Responsable du jugement et du jury lors de la compétition» Collabore avec le gestionnaire de compétition pour réaliser l'organigramme des juges	<ul style="list-style-type: none">» Représente l'entité organisatrice
<ul style="list-style-type: none">» Qualifie les gymnastes/équipes» Gère les réclamations afférentes» Établit l'ordre de passage des compétiteurs» Collabore avec le responsable des juges pour réaliser l'organigramme des juges» Gère les forfaits et les pénalités consécutives» Vérifie en amont les obligations réglementaires (liste gymnastes, statut GFL, certificat médical...)» Gère les ajustements réglementaires (dérogations, repêchages, modifications de compétition d'équipe ou d'ensemble...)	<ul style="list-style-type: none">» A autorité sur le contrôle des licences et prend les décisions réglementaires» Décide de la participation des retardataires» Réalise et/ou valide les ajustements (horaires, forfaits, compositions d'équipes)» S'assure de l'affichage des palmarès et de la transmission des résultats sur le serveur fédéral» Contrôle le respect de la réglementation par les gymnastes et les entraîneurs (tenue, discipline...)	<ul style="list-style-type: none">» Valide les modifications de la note D sur réclamation» Donne les pénalités aux gymnastes et aux entraîneurs prévues par le code de pointage et le règlement technique qui ne sont pas du ressort des juges à l'agrès (tenue, musique, ordre de passage, discipline...)» Valide le palmarès pour l'annonce des résultats ainsi que les rectifications dans les 60 minutes» Gère le jury et contrôle le respect de la réglementation par les juges (tenue, discipline...)	<ul style="list-style-type: none">» Prend les décisions réglementaires pendant la compétition après avis du responsable du jury, du directeur de la compétition et du représentant technique de la discipline ou son représentant» Notifie aux clubs les décisions qui n'ont pas d'incidence sur le calcul de la note (par exemple : amendes, exclusion du plateau, application des règles GFL, composition d'équipe...)

» Dans les pages traitant de la réglementation à l'adresse des gymnastes, des entraîneurs et des juges, l'autorité décisionnelle compétente est mentionnée par l'utilisation des pictogrammes suivants :



Gestionnaire de Compétition



Directeur de la Compétition



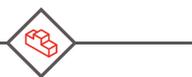
Responsable des Juges



Délégué Fédéral

Afin de garantir la protection de l'intégrité physique et psychologique des pratiquants et en accord avec la charte d'éthique et de déontologie et les valeurs et chartes de la Fédération Française de Gymnastique, le directeur de la compétition et le responsable du jury peuvent interdire à un/une gymnaste de présenter un élément ou un mouvement non maîtrisé et évalué comme étant dangereux.

Par ailleurs, le directeur de la compétition et le responsable du jury peuvent exclure du plateau de compétition un entraîneur qui, par son comportement, mettrait en péril l'intégrité physique et/ou psychologique des pratiquants.

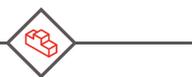


RÈGLEMENTATION À L'ADRESSE DES TRACEURS ET FREERUNNEURS

Ces obligations et sanctions s'appliquent pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, sauf précisions complémentaires indiquées dans cette brochure ou dans une lettre FFGym Parkour.

Toutes les pénalités en points mentionnées dans le tableau ci-dessous sont à saisir dans ScoreGym en tant que Pénalité sur Total.

OBJET	OBLIGATION	MANQUEMENT	SANCTION
LICENCE	» être licencié pour la saison en cours	» fausse déclaration GC DC	» amende de 300 euros et disqualification GC DF
	» être en possession de sa licence (attestation ou e-licence), avec la photo	» absence de licence ou licence sans photo DC	» pénalité de 4 points en inter-région, 5 points en finale nationale RJ
		» fausse présentation DC	» disqualification et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition DF
CERTIFICAT MÉDICAL	» pour certaines catégories, un certificat médical doit être fourni (cf. page 29)	» absence de certificat médical GC DC	» pas d'engagement ou pas de participation GC DF
DISCIPLINE	» suivre les recommandations de la direction du concours » attitude correcte vis-à-vis des juges et des responsables du déroulement » attitude correcte sur le plateau de compétition	» indiscipline caractérisée lors de la présentation DC	» 1 ^{ère} remarque : avertissement DC
		» remarques verbales ou faits et gestes déplacés DC	» 2 ^{ème} remarque : disqualification immédiate et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition DF
		» attitude incorrecte DC	» à disposition du directeur de compétition DC
	» retard motivé à l'arrivée DC	» retard non motivé à l'arrivée DC	» non-participation DC
» respect des installations sur les plateaux d'entraînement et de compétition	» comportement irrespectueux DC	» utilisation abusive de la magnésie DC	» 1 ^{ère} remarque : avertissement DC
	» non-respect des emplacements réservés aux effets personnels DC	» non-respect DC	» 2 ^{ème} remarque : - 3 pts ou - 3" sur la note RJ
TENUE	» ne pas utiliser d'appareils électroniques smartphones, tablettes, téléphones) et ne pas filmer ni photographier dans les aires d'échauffement et de compétition	» tenue non réglementaire DC RJ	» pas autorisé à concourir ou disqualification RJ
	» tenue individuelle ou de club sans identification du centre d'entraînement ou d'une nation, y compris la France (pas de nom de pays, pas de sigle, pas de logo et de drapeau) sauf pour les membres de l'équipe de France		
	» bandages autorisés pour un renfort d'articulation. Couleur discrète / blanc toléré. De façon générale le bandage doit être un support et ne doit pas recouvrir une grande partie de corps » attelle articulée et rigide interdite » dans toutes les disciplines et pour tous les acteurs, gymnastes, entraîneurs et juges, interdiction de porter un couvre chef sauf contre indication médicale attestée par un certificat médical		
PALMARÈS	» les gymnastes doivent assister au palmarès en tenue de compétition (référence page 14) ou en survêtement complet du club (haut et bas)	» absence ou tenue incorrecte DC	» disqualification (sauf si l'absence a été autorisée à l'avance par la direction de la compétition) DF
PUBLICITÉ	» voir page 28 de la brochure	» non conforme DC	» après avertissement, publicité cachée DC



RÈGLEMENTATION A L'ADRESSE DES ENTRAÎNEURS

Ces obligations et sanctions s'appliquent pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, sauf précisions complémentaires indiquées dans cette brochure ou dans une lettre FFGym Parkour.

Toutes les pénalités en points mentionnées dans le tableau ci-dessous sont à saisir dans ScoreGym en tant que Pénalité sur Total.

OBJET	OBLIGATION	MANQUEMENT	SANCTION
LICENCE	» être licencié pour la saison en cours	» fausse déclaration GC DC	» amende de 300 euros et exclusion de l'entraîneur GC DF
	» être en possession de sa licence (attestation ou e-licence), avec la photo	» absence de licence ou licence sans photo DC	» amende 50 euros DF
		» fausse présentation DC	» exclusion de l'entraîneur et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition DF
DISCIPLINE POUR LES ENTRAÎNEURS	» attitude correcte vis-à-vis des juges et des responsables du déroulement » attitude correcte sur le plateau de compétition	» remarques verbales ou faits et gestes déplacés RJ » attitude incorrecte DC	» - 3 pts ou - 3" sur la note RJ » traduction devant la commission de discipline compétente selon le niveau de la compétition DF
	» déclarer forfait auprès du gestionnaire de compétition	» forfait non signalé DC	» amende de 30 euros DF » application de la sanction concernant l'absence de juge RJ
	» respecter les horaires et assurer la discipline des gymnastes	» non-respect DC	» 1 ^{ère} remarque : avertissement DC » 2 ^{ème} remarque : - 3 pts ou - 3" sur la note RJ
	» ne pas utiliser d'appareils électroniques (smartphones, tablettes, téléphones) et ne pas filmer ni photographier dans les aires d'échauffement et de compétition	» non-respect DC	
TENUE POUR LES ENTRAÎNEURS	» tenue conforme à celle décrite en page 14 » tenue représentant une nation non autorisée (y compris la France) » dans toutes les disciplines et pour tous les acteurs, gymnastes, entraîneurs et juges, interdiction de porter un couvre chef sauf contre indication médicale attestée par un certificat médical	» tenue vestimentaire non réglementaire DC	» changement de tenue sinon exclusion du plateau de compétition DC DF
PUBLICITÉ	» voir page 28 de la brochure	» non conforme DC	» après avertissement, publicité cachée DC

Les réclamations avec vidéo ne sont pas acceptées.

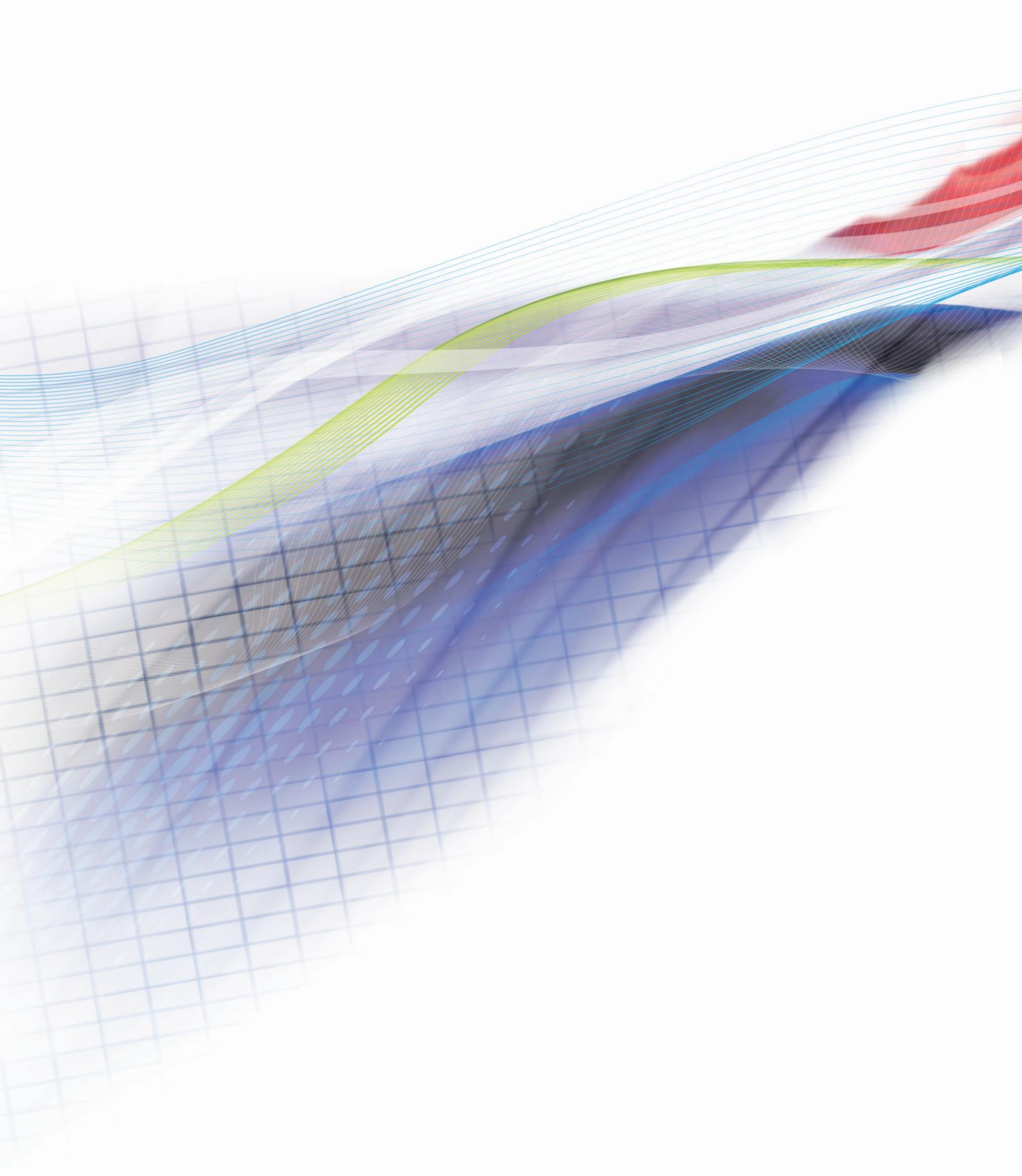


RÈGLEMENTATION À L'ADRESSE DES JUGES

Ces obligations et sanctions s'appliquent pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, sauf précisions complémentaires indiquées dans cette brochure ou dans une lettre FFGym Parkour.

OBJET	OBLIGATION	MANQUEMENT	SANCTION
LICENCE	» être licencié pour la saison en cours	» fausse déclaration	» amende de 300 euros et exclusion du juge DF
	» être en possession de sa licence (attestation ou e-licence avec la photo) et de son carnet de juge	» absence de licence ou de carnet de juge ou licence sans photo	» amende 50 euros » si impossibilité de prouver sa qualification n'est pas autorisé à juger DF
		» fausse présentation	» exclusion du juge et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition DF
NIVEAU	» être du niveau requis en fonction de la compétition / catégorie » être recyclé	» niveau incorrect » juge non recyclé	» n'est pas autorisé à juger et est considéré comme absent
ENGAGEMENT DES JUGES	» engagement nominatif via EngaGym	» juge non engagé pour la date limite	» juge non identifié dans ScoreGym » carnet de juge en ligne non complété à l'issue de la compétition
RJ * DISCIPLINE POUR LES JUGES	» officier lors de la compétition	» absence du juge convoqué	» indemnité non attribuée et exclusion du jury pour toutes les finales nationales pendant 1 an dès l'infraction commise
	» présence à la réunion des juges, y compris quand une réunion est réalisée en distanciel	» absence injustifiée ou retard injustifié	» ne juge pas et est considéré comme étant absent lors de la compétition
	» ne pas utiliser d'appareils électroniques (smartphones, tablettes, téléphones) et ne pas filmer ni photographier dans les aires d'échauffement et de compétition	» non-respect	» 1 ^{ère} remarque : avertissement » 2 ^{ème} remarque : exclusion du jury
TENUE POUR LES JUGES	» tenue conforme à celle décrite en page 14 » dans toutes les disciplines et pour tous les acteurs, gymnastes, entraîneurs et juges, interdiction de porter un couvre chef sauf contre indication médicale attestée par un certificat médical	» tenue vestimentaire non réglementaire	» n'est pas autorisé à juger et est considéré comme absent

* Le responsable des juges est l'autorité décisionnelle compétente pour tout ce qui relève du jury et du jugement. Le délégué fédéral intervient en complément pour l'application de certaines sanctions, en particulier les amendes.



**ENSEMBLE,
CRÉONS LE MOUVEMENT.**